

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 29 (1937)  
**Heft:** 1

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

29<sup>me</sup> année

Janvier 1937

N° 1

## Avant-propos.

Les lignes directrices ont un prologue. Au cours de l'été dernier les représentants de l'Union syndicale suisse, du Mouvement des jeunes paysans, de la Fédération des sociétés suisses d'employés et de la Fédération des ouvriers évangéliques se réunirent pour discuter comment on pourrait mettre un terme à la funeste politique déflationniste et par là, à la crise même. Un programme sommaire sur la politique économique, financière et sociale fut élaboré, lequel devait servir de base pour la poursuite de la lutte contre la déflation. La décision du Conseil fédéral touchant la dévaluation du franc suisse fit son apparition alors que les pourparlers étaient en cours. Ainsi donc le programme s'avérait inutile et vain. Les représentants des organisations mentionnées l'adaptèrent aux nouvelles conditions créées par la dévaluation et en publièrent le projet le 8 octobre 1936 sous le titre de « Lignes directrices pour la reconstruction économique et la sécurité de la démocratie ». La commission qui avait présidé à l'élaboration de ces lignes directrices conçut le projet d'inviter d'autres milieux à collaborer et de tenir compte, dans la mesure du possible, de leurs suggestions lors de la rédaction définitive, sans en modifier cependant le caractère fondamental.

Le 11 octobre le congrès de l'Union syndicale suisse adopta les lignes directrices par 260 voix contre 2. Depuis, nombre d'autres organisations, organismes économiques et groupes politiques, ont donné leur approbation ou l'ont laissée entrevoir. Des propositions de modification rédactionnelles émanèrent de divers côtés. Ces dernières furent soumises à un examen consciencieux, ce qui entraîna le complément et la modification de quelques points. Le texte définitif a été arrêté depuis et soumis à l'approbation des organisations en question. Nous en donnons ci-dessous la teneur revue et corrigée: